

Pastell : 1.1 MARCHES PUBLICS

DEC n°056/2023

DECISION

**Objet : MARCHE – MAITRISE D OEUVRE – Mairie et Salle des aînés – WORMHOUT
GROUPEMENT ZITA Architectes/Becquart économistes et ingénieurs associés/Bollinger et
Grohmann/Cabinet Conseil Vincent Hedont
Marché n° 2019-01 – avenant N°03 – FORFAIT DE REMUNERATION DEFINITIF**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la décision n°04/2019 attribuant le marché 2019-01, puis la décision 100/2019 portant avenant de transfert de WONK à ZITA,
- Vu la décision n°08/2021 portant avenant n°02 au marché initial suite à la modification du programme (suppression de la maison attenante du projet)
- Vu la proposition d'avenant n°03 ajustant les honoraires de maîtrise d'œuvre au budget définitif du projet en phase APD
- Vu l'accord des membres du groupement
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec le groupement :

Nom	Adresse	Siret	Fonctions
ZITA Architectes	185, rue Solférino à LILLE	85277697000018	MANDATAIRE du groupement Architecte
Becquart Economistes et Ingénieurs associés	Zone industrielle de l'Épinette – 59850 NIEPPE	46150135500055	CO-TRAITANT Bureau d'études, Economiste
Bollinger et Grohmann	15, rue Eugène Varlin – 75010 PARIS	49762032800045	CO-TRAITANT Bureau d'études structures et façades
Cabinet Conseil Vincent Hedont (CCVH)	15, rue Condorcet – 75009 PARIS	52395133300039	CO-TRAITANT Bureau d'études acoustiques

un avenant 03 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la mise aux normes de la mairie et de la salle des aînés de Wormhout.

Objet de l'avenant : Ajustement des honoraires de la maîtrise d'œuvre en phase APD. Forfait de rémunération définitif

Date de signature de l'avenant par le représentant du pouvoir adjudicateur : le **24 avril 2023**.

Plus-value : 17.232,28€ HT – 20.678,73€ TTC selon la répartition annexée à l'avenant et représentant 5,82% du montant initial.

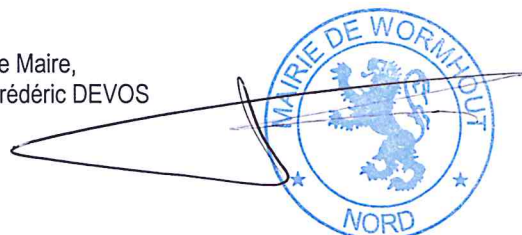
ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 24 avril 2023

Le Maire,
Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 26/04/2023
Publication ou notification le : 26/04/2023

Le Maire
Frédéric DEVOS



Hôtel de Ville : 47, Place du Général de Gaulle

B.P. 20009 – 59726 WORMHOUT CEDEX – Tél. 03.28.65.63.72 – Fax 03.28.62.88.52